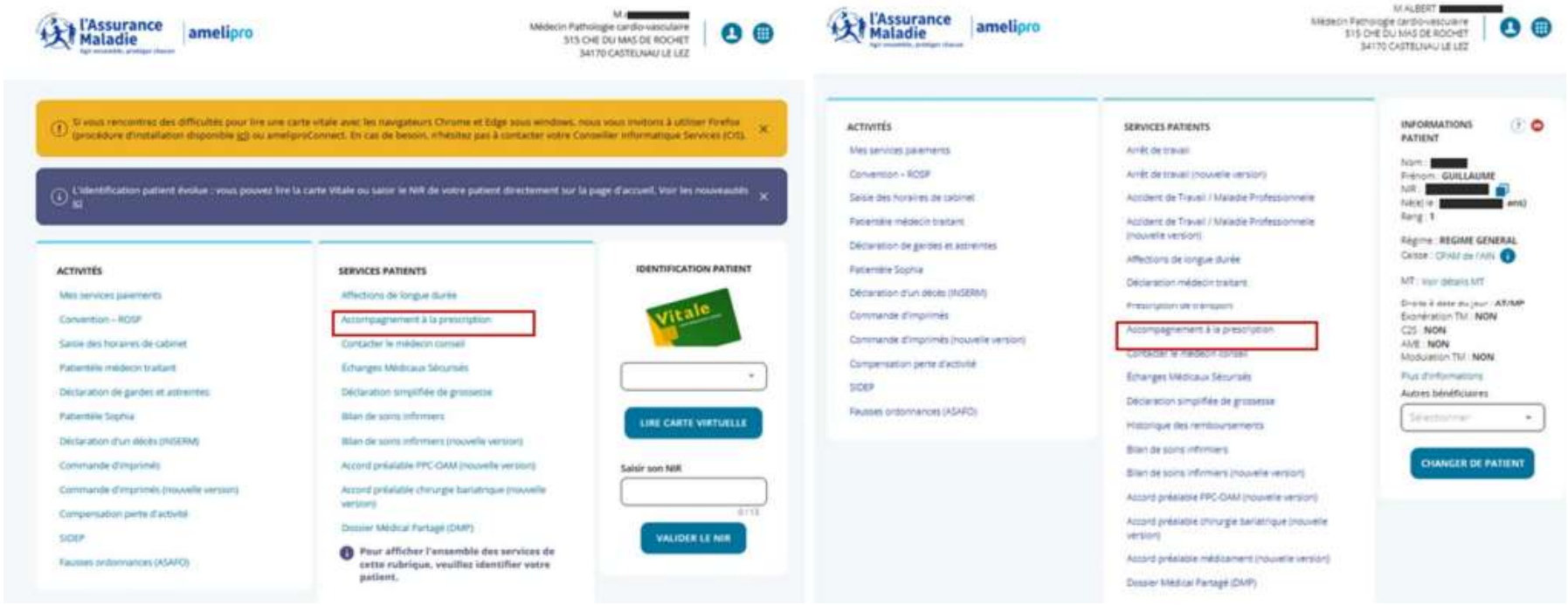
ACCÈS AU SERVICE AMELIPRO ACCOMPAGNEMENT À LA PRESCRIPTION via CPS ou e-CPS

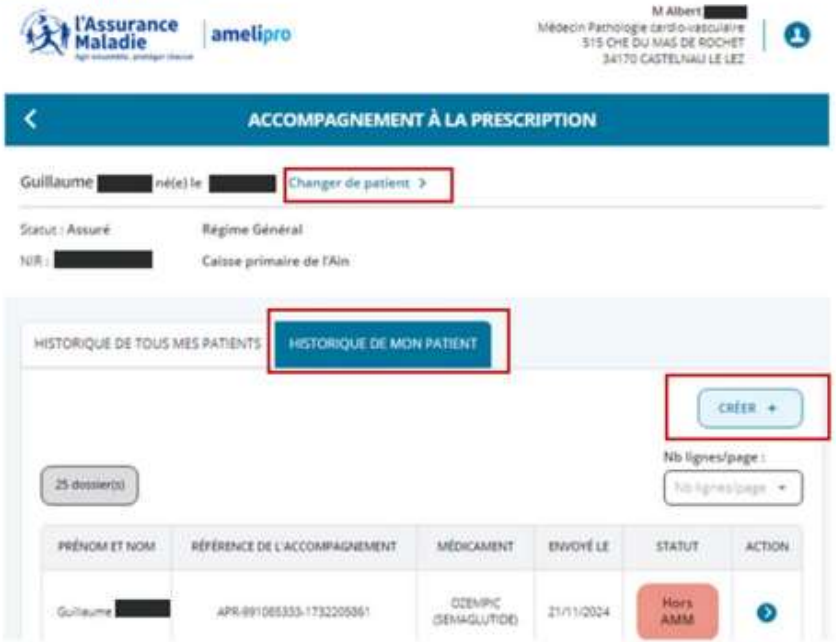
- Le lien vers le téléservice est accessible depuis la page d'accueil, dans la rubrique « SERVICES PATIENTS » amelipro avec ou sans patient d'identifié. Le patient peut être identifié soit par lecture de carte vitale ou par saisie NIR



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

ACCÈS AVEC OU SANS PATIENT IDENTIFIÉ

Si un patient est identifié avant d'accéder au téléservice, alors l'identification sera conservée dans le téléservice et vous pourrez voir l'historique du patient et créer un accompagnement à la prescription depuis l'onglet « HISTORIQUE DE MON PATIENT ». Le bouton « Changer de patient » vous redirigera sur la page d'accueil amelipro.



Si vous n'avez pas identifié de patient sur la page d'accueil amelipro avant d'accéder au téléservice, alors lorsque dans l'onglet « HISTORIQUE DE MON PATIENT », un message indiquera : **« Aucun patient sélectionné. Pour créer un nouvel accompagnement à la prescription, merci d'identifier un patient depuis la page d'accueil amelipro ».**



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun